

Conseil scientifique de l'ENS ULM

20 FÉVRIER 2017

Projet de procès-verbal

Membres nommés présents :

Stanislas LYONNET, Professeur à l'université Paris Descartes, Président du Conseil
Anne EPHRUSSI, Directrice d'unité à l'European Molecular Biology Laboratory d'Heidelberg
Gretty MIRDAL, Professeure de psychologie à l'université de Copenhague
Elisabeth GASSIAT, Professeure à l'université Paris Sud

Membres nommés absents :

Daphné BAVELIER, Professeure à l'université de Genève et de Rochester, procuration à Stanislas Lyonnet
Sergio CILIBERTO, Directeur de recherche au LP-ENS Lyon, procuration à Stanislas Lyonnet
Thierry COQUAND, Professor at the Computer Science and Engineering Department at University of Gothenburg, procuration à Yves Laszlo
Philippe DESCOLA, Professeur au Collège de France, chaire d'anthropologie, procuration à Marc Mézard
Pierre-Michel MENGER, Professeur au Collège de France, chaire de sociologie du travail créateur, procuration à Marc Mézard
Marie-Odile GERMAIN, Conservatrice générale au département des manuscrits BNF

Membres élus présents :

Jean-Louis HALPERIN, Professeur des universités
Vincent-Mathias GIREL, Maître de conférence des universités
Pascale ARAUZ-AUBRUN, Ingénieure d'études, recherche et formation

Membres élus absents :

Olivier DEBARRE, Professeur des universités, procuration à Jean-Louis Halperin
Stéphane TOULOUSE, Maître de conférences des universités, procuration à Jean-Louis Halperin

Membres de droit présents :

Marc MEZARD, Directeur de l'Ecole normale supérieure
Frédéric WORMS, Directeur adjoint Lettres
Yves LASZLO, Directeur adjoint Sciences
Emmanuelle SORDET, Directrice de la bibliothèque générale de l'Ecole normale supérieure
Françoise ZAMOUR, Directrice des études Lettres

Invités permanents :

Laurence CORVELLEC, Directrice générale des services

Christian LORENZI, Directeur des études Sciences

Invités permanents absents :

Dominique COMBE, Directeur des relations internationales

Collaboratrice du Directeur :

Françoise TARQUIS

Invités :

Jean-Marc BERROIR, Directeur du département de physique

Eric CALAIS, Directeur du département de géosciences

Hélène BLAIS, Directrice du département d'histoire

Marc CREPON, Directeur du département de philosophie

Philip HUYSE, EPHE

ORDRE DU JOUR

I.	Approbation du compte-rendu	4
II.	Actions incitatives.....	4
III.	Présentation des profils de postes de professeurs des universités (PU) ouverts aux concours par les directeurs de départements concernés.....	5
IV.	Conseil scientifique international Lettres et Sciences sociales : composition, calendrier	8
V.	Evaluation par l'HCERES : examen de la liste des unités et des formations, calendrier.....	8
VI.	PSL	10
1.	Bilan de la mission masters de PSL : interventions de Philip Huyse et Yves Laszlo	10
2.	Document « Université PSL » – Idex	12
3.	PSL – SHS.....	16
VII.	Points d'information.....	16
1.	Département Géographie et Territoire.....	16
2.	Site internet	17

La séance est ouverte à 9 heures.

Stanislas LYONNET salue la nomination d'Elisabeth GASSIAT au sein du Conseil scientifique.

Elisabeth GASSIAT indique qu'elle est professeure à l'université d'Orsay, où elle dirige le laboratoire de mathématiques. Elle précise que les statistiques sont sa spécialité.

Stanislas LYONNET énonce la liste des procurations.

- Pierre-Michel MENGER a donné procuration à Marc MEZARD.
- Philippe DESCOLA a donné procuration à Marc MEZARD.
- Thierry COQUAND a donné procuration à Yves LASZLO.
- Daphné BAVELIER a donné procuration à Stanislas LYONNET.
- Sergio CILIBERTO a donné procuration à Stanislas LYONNET.
- Olivier DEBARRE a donné procuration à Jean-Louis HALPERIN.
- Stéphane TOULOUSE a donné procuration à Jean-Louis HALPERIN.

I. Approbation du compte-rendu

Vincent-Mathias GIREL souhaite lever une ambiguïté sur ses propos relatifs aux contraintes posées par certaines fondations américaines en matière de publicité des dons. Il précise qu'il est évidemment favorable à la transparence mais insiste sur la nécessité d'en informer au préalable les contributeurs. Il demande que le compte-rendu soit modifié en ce sens.

Après avoir délibéré, le Conseil scientifique approuve le compte-rendu de la séance du 16 novembre 2016.

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

II. Actions incitatives

Yves LASZLO indique que les actions incitatives donnent lieu à un appel à projets annuel. Elles visent à soutenir les équipes émergentes et à faciliter les achats d'équipements, en encourageant la mutualisation. Une attention particulière est portée à la répartition des financements afin d'éviter leur émiettement. Le budget voté par le Conseil d'administration s'élève à 200 000 euros hors taxes.

Les porteurs de projet ont adressé leur demande de soutien aux directeurs de leurs départements, qui ont effectué un classement.

En ce qui concerne le département de biologie, il est proposé d'acquérir un équipement d'intérêt commun avec les physiciens. Celui-ci coûte 40 000 euros et serait financé à hauteur de 30 000 euros.

S'agissant du département de chimie, une équipe commune à l'ESPCI et l'ENS, dirigée par Christian Serre, est en cours d'installation. Il est proposé de lui accorder 50 000 euros pour qu'elle puisse acquérir une partie des équipements dont elle a besoin pour fonctionner. Le second projet ne serait pas retenu, afin de concentrer les financements.

Deux dossiers ont été classés *ex aequo* au département d'études cognitives. Il est proposé de ne pas retenir le projet de postdoctorat, car celui-ci a déjà bénéficié d'un soutien de PSL et qu'il fait l'objet de discussions avancées avec des investisseurs pour poursuivre son financement.

Au département d'informatique, un seul projet a été soumis. Il porte sur l'octroi de crédits de fonctionnement, à hauteur de 10 000 euros (installations de nouvelles équipes).

S'agissant du département de géosciences, un soutien à hauteur de 20 000 euros serait accordé à un chercheur du LMD (acquisition de matériel).

Un seul dossier a été déposé au département de mathématiques, pour des crédits de fonctionnement. Il est proposé d'accorder 20 000 euros pour le développement de collaborations scientifiques.

Le département de physique souhaite acquérir un équipement important, dans le cadre d'un cofinancement avec le CNRS. Ce dernier contribuerait à hauteur de 90 000 euros. Cette participation est toutefois conditionnée à celle de l'ENS, qui pourrait donc apporter 30 000 euros. Un second projet serait également retenu.

Vincent-Mathias GIREL s'étonne que, parmi les projets non retenus, 40 000 euros aient été demandés pour un postdoctorat de six mois. Cette somme lui paraissant importante, il demande si elle était justifiée par un contexte particulier.

Yves LASZLO indique qu'avec les charges sociales, le coût annuel d'un postdoctorat est de l'ordre de 50 000 euros. S'il avait été proposé de soutenir ce projet, les financements octroyés se seraient rapprochés de ce standard.

Après avoir délibéré, le Conseil scientifique approuve l'attribution des actions incitatives.

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

III. Présentation des profils de postes de professeurs des universités (PU) ouverts aux concours par les directeurs de départements concernés

Marc MEZARD indique que cinq postes de professeurs vont être ouverts au recrutement à l'ENS. Même s'il ne s'agit pas d'une étape obligatoire dans la procédure, il avait été décidé que les profils puissent faire l'objet de présentations et de discussions dans le cadre du Conseil scientifique.

Département de physique

Jean-Marc BERROIR explique que deux postes concernent le département de physique.

Le poste de professeur en astrophysique qui était occupé par Steven Balbus avant son départ à Oxford avait été mis au concours en 2015 mais avait fait l'objet d'un recrutement infructueux. Le candidat sélectionné avait finalement préféré rester à l'université de Victoria au Canada. Un Search Committee a été constitué en 2016 pour activer la communauté internationale. Il a étudié de manière approfondie 17 dossiers et en a retenu cinq. Un comité de sélection, présidé par Benjamin Wandelt de l'Institut d'astrophysique de Paris, va donc être mis en place. Il comportera neuf membres, dont trois personnalités internes à l'ENS, et respectera la parité. Les auditions auront lieu le 15 mai.

Beaucoup d'étudiants entrent à l'ENS en s'intéressant à l'astrophysique. Il est important pour le département de physique d'être en capacité de proposer une offre attractive, à la fois en recherche et en enseignement. Le laboratoire de radioastronomie a également besoin d'être dynamisé.

Marc MEZARD explique que les postes qui font l'objet d'un recrutement infructueux ont vocation à être de nouveau ouverts au concours s'il apparaît qu'ils peuvent attirer des candidats de qualité. Il est important que les comités de sélection en aient conscience lorsqu'ils prennent leur décision.

Jean-Marc BERROIR indique que le second recrutement concerne le poste de professeur libéré par Bernard Derrida suite à son recrutement au Collège de France. Il était financé par Paris VI mais la direction de l'Ecole a obtenu qu'il soit désormais affecté à l'ENS.

Il ne s'agit pas de remplacer Bernard Derrida, qui a changé de statut mais qui reste présent au sein du laboratoire. Le Conseil scientifique du département a décidé que le recrutement devait concerner un physicien théoricien, afin de recréer un équilibre au sein du corps enseignant. Les travaux de rénovation des locaux présentent en outre des contraintes qui rendent difficile l'accueil d'une nouvelle équipe expérimentale.

Des besoins en physique théorique ont été identifiés dans des domaines très divers. Aucune thématique n'a été retenue particulièrement, ce qui laissera une grande latitude au search committee. L'objectif est de recruter au meilleur niveau international. Les candidats devront être en mesure d'orienter les travaux du département dans de nouvelles directions.

Le search committee, présidé par Curtis Callan de Princeton, a débuté ses travaux à la fin du mois de janvier. Ses conclusions seront présentées et discutées au Conseil scientifique du département de physique le 9 mai. En fonction des candidatures qui auront été identifiées, le profil du poste pourra être précisé. Le recrutement pourrait idéalement être effectué à l'automne 2017.

Département des géosciences

Eric CALAIS indique qu'il est prévu d'ouvrir au recrutement un poste de professeur au département de géosciences. Il explique que celles-ci recouvrent l'ensemble des composantes des sciences de la planète Terre. Il insiste sur les enjeux liés aux échanges de matière et d'énergies entre les différentes enveloppes. Ces travaux font écho aux interrogations sociétales sur le changement climatique, la raréfaction des ressources, etc. Le champ disciplinaire est extrêmement large (géologie, mathématique, physique, informatique, sciences humaines et sociales, etc.).

Une analyse a été menée sur les débouchés des promotions de géosciences. Un peu plus de la moitié des diplômés se tourne vers les carrières de l'enseignement et de la recherche et un tiers vers les entreprises. Les opportunités sont généralement assez nombreuses.

Stanislas LYONNET s'enquiert de la taille des promotions concernées.

Eric CALAIS répond qu'elles sont de l'ordre de 10 à 15 normaliens par an. Le nombre d'étudiants est en augmentation. Le département restera toutefois de taille modeste. En insistant sur le continuum de la terre interne vers la terre externe, il constitue une spécificité en France. Très peu d'entités comparables existent à l'étranger : généralement, l'approche est morcelée.

L'objectif serait de recruter une personne en milieu de carrière, qui permettrait de compléter l'offre en hydrologie, paléoclimatologie, etc. Le profil ne serait pas trop contraint en matière de thématique.

En termes de calendrier, la procédure serait décalée, avec une prise de fonctions attendue au mois de janvier 2018. Un search committee a été mis en place. Des marques d'intérêt ont déjà été reçues, ce qui confirme l'existence d'un vivier de candidats. Celui-ci devra toutefois être élargi.

Vincent-Mathias GIREL souligne qu'un profil large permet d'ouvrir le recrutement. Ce choix présente cependant des risques, en termes d'activation de la clause de rapprochement de

conjoint. Celle-ci peut totalement court-circuiter le travail du comité de sélection. Les moyens permettant de contrer ces candidatures sont extrêmement limités. Le profil pourrait donc être précisé en fonction des personnes identifiées par le search committee.

Marc MEZARD confirme que l'objectif est d'affiner le profil avant de lancer le recrutement.

Anne EPHRUSSI demande si la parité est respectée au sein du search committee.

Eric CALAIS répond par la négative. Il reconnaît que ce point n'a pas été pris en compte.

Anne EPHRUSSI considère pourtant que celui-ci est très important.

Eric CALAIS s'engage à compléter le search committee par deux personnalités externes féminines. Il existe, en revanche, peu de marges de manœuvre en interne.

Département d'histoire

S'agissant du département d'histoire, Hélène BLAIS indique qu'il est prévu d'ouvrir au recrutement un poste de professeur en histoire médiévale. Actuellement, cette période est couverte par un maître de conférences et par un professeur qui part à la retraite. Ce dernier doit donc être remplacé. Le profil recherché est volontairement large, la personne devant participer à toutes les activités d'enseignement : cours d'initiation à l'agrégation, accompagnement des normaliens dans la recherche, notamment par des liens avec les chantiers de fouilles archéologiques... Elle devra également contribuer aux différents masters, renforcer les liens avec les autres établissements de PSL et assurer un certain nombre de tâches de gestion internes. Des actions devront en outre être mises en œuvre pour assurer le rayonnement extérieur vis-à-vis des institutions étrangères.

Aucun laboratoire n'est dédié à l'histoire médiévale. Le professeur sera donc rattaché soit à l'IHMC ou, s'il est spécialisé sur des périodes plus anciennes, à l'AOROC. L'objectif est, à terme, qu'il puisse animer un pôle de recherche en histoire médiévale au sein de PSL. Des dynamiques pourraient se mettre en place avec l'Ecole des Chartes, l'EPHE, l'EHESS ou le Collège de France.

Le comité de sélection serait composé de six membres externes et de quatre membres internes. Il serait présidé par François Bougard, de l'IRHT.

Département de philosophie

Marc CREPON explique que le poste ouvert au recrutement au département de philosophie était précédemment occupé par Francis Wolff. Il avait été « gelé » pendant quelques années suite à un contentieux, dont l'issue a finalement été favorable pour l'ENS.

Le poste concerne la philosophie ancienne. Son futur titulaire se verra confier une triple mission. Il devra assurer l'enseignement et un certain nombre de tâches administratives mais également positionner l'ENS comme la plateforme centrale de philosophie ancienne dans le paysage universitaire parisien. Il devra faire travailler ensemble les différents centres de recherche, qu'ils soient rattachés à l'Ecole comme le Centre Jean Pépin ou à Paris IV comme le Centre Léon Robin.

Le profil recherché n'est pas très spécialisé. Le professeur devra être en mesure d'assurer les cours de philosophie ancienne pour l'agrégation et un certain nombre de cours qui ne s'adressent pas à des chercheurs confirmés.

Le comité de sélection a été compliqué à mettre en place, car la discipline se caractérise par des relations individuelles complexes entre chercheurs. Des équilibres ont dû être trouvés. Sur les 10 membres, sept sont des spécialistes reconnus de la philosophie ancienne. Deux membres

étrangers permettent d'assurer un élargissement international. La parité est respectée, puisque le comité de sélection sera constitué de six femmes et quatre hommes. Il sera dirigé par Vincent Delecroix, Directeur d'études à l'EPHE.

Un search committee de cinq membres, présidé par le Directeur du Centre Jean Pépin, a été mis en place et débutera prochainement ses travaux.

Marc MEZARD demande si un vivier de candidats potentiels a déjà été identifié.

Marc CREPON indique qu'un certain nombre de maîtres de conférences habilités pourraient être intéressés, ainsi que deux ou trois professeurs dans le cadre d'une mutation. La recherche sera élargie à l'ensemble de la communauté internationale. La personne devra être francophone, compte tenu du rôle administratif qu'elle devra assurer au-delà des fonctions d'enseignement. Des candidatures pourraient donc venir de Belgique, de Suisse ou du Canada, voire d'Italie. Pour un poste de philosophie ancienne, elles ne pourront pas être extrêmement nombreuses. L'ambition est d'en recueillir une dizaine.

Stanislas LYONNET demande combien le département de philosophie attire d'élèves au sein de l'ENS.

Marc CREPON rappelle que les élèves de l'ENS maîtrisent au moins une langue ancienne. Au moins cinq ou six d'entre eux sont vraiment intéressés par la philosophie ancienne chaque année. Le recrutement d'un professeur permettra de mieux les encadrer et de les conforter dans leur choix.

IV. Conseil scientifique international Lettres et Sciences sociales : composition, calendrier

Frédéric WORMS explique qu'un Conseil scientifique international serait mis en place pour les Lettres et Sciences sociales dans la perspective de l'évaluation par l'HCERES. Il a été décidé de saisir cette occasion pour mener une réflexion stratégique interne à l'école littéraire. Les sciences sociales seraient également intégrées dans le périmètre.

Pour constituer le Conseil scientifique international, chaque département a communiqué deux noms de personnalités internationales ou françaises mais travaillant en dehors de France. Un seul sera retenu.

Calendrier : le Conseil scientifique international se réunira deux jours dans le courant du mois de juin 2017. Des synthèses de documents élaborés par les départements et les unités de recherche dans le cadre de l'évaluation pourront lui être transmises au préalable. Des éléments lui seront également communiqués sur PSL.

V. Evaluation par l'HCERES : examen de la liste des unités et des formations, calendrier

Marc MEZARD indique que l'ENS se situe dans la vague D de l'HCERES, ce qui signifie qu'elle entre dans la campagne d'évaluation. Celle-ci durera plus d'un an. Elle porte sur toutes les composantes de formation et de recherche de l'établissement et l'établissement lui-même.

Par rapport à la dernière évaluation il y a cinq ans, les missions de l'HCERES ont été étendues. La démarche ne concerne plus seulement les bilans mais également les projets. Cette situation est source de nombreuses complications, y compris dans la méthode.

L'évaluation peut théoriquement être réalisée par une autre instance que l'HCERES. Une réflexion a été menée en ce sens par l'ENS mais la complexité liée au contexte de PSL ne le permet pas. Cette solution pourrait, en revanche, être envisagée dans cinq ans. Une autoévaluation, selon des règles soumises à l'HCERES pour agrément, pourrait être mise en œuvre.

L'HCERES évalue également les champs de recherche et de formation. Les établissements doivent cependant définir ces derniers. L'ENS n'en disposait pas jusqu'à présent et PSL ne souhaite pas non plus s'engager dans un processus pouvant déboucher sur une structuration trop figée. Il a donc été décidé de retenir des champs extrêmement vastes.

La liste des unités à évaluer doit être adressée à l'HCERES avant le 23 février 2017. Le délai court ensuite jusqu'au 21 septembre pour le dépôt complet du dossier d'autoévaluation. Un certain nombre d'éléments devraient déjà être disponibles pour la fin du mois d'avril, avec des synthèses par département. Un point d'étape sera présenté au Conseil scientifique du 16 juin et au Conseil d'administration du 4 juillet. Une réunion exceptionnelle du Conseil scientifique pourrait être organisée au mois de septembre, avant de remettre le document définitif.

Devront être évaluées 17 unités de recherche en sciences et 13 en lettres, ainsi que deux fédérations de recherche.

Yves LASZLO indique que certains départements ne comptent qu'une unité de recherche. Cette coïncidence des périmètres facilite évidemment la mise en place de la démarche. D'autres situations sont plus complexes, avec plusieurs laboratoires dans un même département.

Frédéric WORMS précise qu'une unité de recherche est à cheval entre les départements d'études cognitives et de philosophie. En dehors des changements de direction, aucune évolution majeure n'est attendue en ce qui concerne les lettres et sciences sociales.

La liste des unités de recherche et des évolutions envisagées, notamment les changements de direction, est présentée au Conseil scientifique.

Gretty MIRDAL demande quelles instances pourraient mener l'évaluation en dehors de l'HCERES.

Marc MEZARD répond que cette démarche pourrait être mise en œuvre par des Conseils scientifiques internationaux. Les apports de ces derniers sont généralement très utiles. Pour le moment, ils n'interviennent pas de manière systématique. Une telle évolution serait toutefois envisageable, de manière à produire une autoévaluation basée sur les travaux de ces instances indépendantes. Un système mixte serait également possible.

Yves LASZLO précise qu'un accord de toutes les tutelles doit être obtenu pour mettre en place un système alternatif.

Stanislas LYONNET demande comment est gérée la problématique de l'âge de la retraite pour les Directeurs. Il souhaite savoir si cette échéance peut intervenir au cours du mandat de cinq ans ou si les candidats doivent forcément être en mesure de réaliser celui-ci entièrement.

Marc MEZARD confirme que le mandat peut prendre fin avant les cinq ans pour cause de départ à la retraite.

Frédéric WORMS précise cependant que, selon le CNRS, et d'une manière générale il est souhaitable d'anticiper explicitement ces situations.

En ce qui concerne les formations, Marc MEZARD indique que 10 masters en lettres et huit en sciences seront évalués, ainsi que le diplôme de l'ENS qui délivre le grade de master. Un bilan

sera dressé pour chacun d'entre eux. Le projet s'inscrira dans un cadre différent, puisqu'il devra tenir compte de la reconfiguration menée dans le cadre de PSL.

Jean-Louis HALPERIN signale que des incertitudes demeurent sur la situation du master de droit comparé, au moins en ce qui concerne la deuxième année.

Selon Laurence CORVELLEC le déposant sera l'université de Nanterre.

Jean-Louis HALPERIN insiste sur la nécessité de le vérifier, car l'EHESS lui semblait souhaiter présenter la deuxième année.

Stanislas LYONNET note la complexité croissante du dispositif d'évaluation. Celle-ci est également liée à la réduction de cinq à trois du nombre de critères. Ces derniers sont donc devenus extrêmement vastes, ce qui peut également rendre plus compliquée la démarche.

VI. PSL

1. Bilan de la mission masters de PSL : interventions de Philip Huyse et Yves Laszlo

Philip HUYSE rappelle que les formations peuvent effectuer leur autoévaluation jusqu'au 21 septembre 2017. L'HCERES mènera ensuite une évaluation sur dossier. Les établissements recevront un rapport au début du printemps 2018 et disposeront d'un délai de deux mois pour formuler d'éventuelles remarques et transmettre leurs projets. Des discussions pourront ensuite s'engager avec la DGESIP ou avec les autres Ministères concernés.

Pour le moment, le passage devant le CNSER est prévu au mois de juin 2019. Ce calendrier pourrait toutefois être un peu accéléré, car les délais de mise en œuvre ne seraient que de deux mois. Idéalement, il faudrait que les décisions soient prises dès le mois de mars.

Un certain nombre de documents ont été établis. Une convention type interne permet une grande souplesse de gouvernance pédagogique et scientifique, puisqu'elle peut être mise en œuvre au niveau des parcours, des groupes de parcours ou des mentions. Quelques règles ont été définies pour les conventions externes mais celles-ci devront être adaptées au contexte de chaque établissement ou COMUE.

Les conventions de partenariat sont privilégiées par rapport aux conventions de co-accréditations. Ces dernières supposent en effet des nomenclatures identiques et alourdissent donc les contraintes.

Des annexes permettront de préciser les moyens humains et matériels apportés par les établissements.

Une évaluation des enseignements est effectuée *a priori* sur la base de dossiers. Elle est complétée par une évaluation en temps réel menée selon des modalités à définir par les établissements. Celle-ci peut être réalisée en fin de semestre, après chaque cours, etc. Il existe enfin une évaluation *a posteriori*, établie à partir des informations sur le suivi des étudiants après leur master.

Le collège des masters traitera des bonnes pratiques et de la validation des mentions.

En termes de cartographie, l'objectif était de produire un document à la fois simple et lisible, pour que les étudiants, français ou étrangers, puissent se repérer facilement. Les mentions ont ainsi été limitées au minimum. Elles serviront surtout d'outils d'orientation.

Les diplômes nationaux de PSL comportaient initialement 75 mentions. Leur nombre a été divisé par deux. Dans un souci de cohérence, tous les doublons ont été supprimés. Certains parcours pourront, en revanche, se partager entre plusieurs mentions.

Les pratiques en vigueur dans les établissements ont été respectées, que ce soit pour les commissions d'admission, les critères d'évaluation, etc.

Yves LASZLO indique qu'en sciences, l'objectif était de limiter les mentions de master à des domaines correspondant à des forces de recherche importantes.

Un certain nombre de masters ne connaîtront pas de modifications, à part le transfert de la diplomation à PSL. De nouveaux masters seront créés pour répondre aux besoins d'approches nouvelles. Plusieurs options de parcours pourront également être proposées. La frontière entre les sciences et les SHS est parfois floue. Pour des raisons techniques, il n'est pas exclu que quelques masters se retrouvent dans les deux catégories.

Philip HUYSE indique que les diplômes nationaux seront en principe transférés à la diplomation de PSL. Quelques exceptions existeront néanmoins pour des masters qui, bien qu'ayant des liens avec des établissements parisiens, se trouvent en région. Il en sera de même pour les diplômes conférant le grade de master. Cette catégorie concerne notamment les écoles d'art et Dauphine.

La liste des masters est présentée au Conseil scientifique.

Frédéric WORMS souligne que le travail qui a été effectué, et qui reste en cours, est considérable. Il rappelle qu'il a fait l'objet d'une large concertation et il remercie vivement P. Huyse.

S'agissant du calendrier, Philip HUYSE indique que la cartographie peut théoriquement évoluer jusqu'au printemps 2018. Il souhaite toutefois qu'elle puisse être arrêtée définitivement avant l'été, de manière à engager les négociations sur les nomenclatures avec le Ministère immédiatement après les élections. Ces délais semblent réalistes.

Marc MEZARD insiste sur le caractère structurant de la démarche. Le nombre de mentions a pu être divisé par deux. Cette évolution ne présente pas uniquement un caractère théorique. Des transformations majeures ont en effet été mises en œuvre et beaucoup de nouveaux masters vont émerger dans des disciplines clefs.

Stanislas LYONNET constate que beaucoup de mentions sont propres à Dauphine. Il demande si cette situation a vocation à évoluer. Elle se comprend historiquement. Toutefois, elle ne permet pas à cet établissement de profiter de toute la richesse de PSL. Des contributions, notamment de l'ENS, pourraient pourtant être envisageables sur de nombreuses thématiques.

Philip HUYSE explique que ces mentions correspondent à des diplômes d'établissement et non à des diplômes nationaux. Des coopérations pourraient cependant être mises en œuvre. Dauphine n'est pas aussi avancé dans ses réflexions que l'ENS ou l'EPHE.

Marc MEZARD souligne que certains masters de Dauphine privilégient une approche plus professionnalisante, ce qui peut expliquer qu'ils restent à part. Se pose également la question des droits d'inscription. Une solution politique et juridique a été recherchée pour surmonter cette difficulté. Dauphine pourrait ainsi conserver la délivrance des diplômes, le grade étant délivré par PSL. Ce mode de fonctionnement serait comparable à celui adopté dans beaucoup d'universités étrangères, où des écoles ont la possibilité de conserver une certaine autonomie sur ce sujet.

Jean-Louis HALPERIN demande si des doubles diplômes seront délivrés si ceux-ci sont mis en place avec des partenaires extérieurs à PSL.

Yves LASZLO explique qu'un accord pourrait être conclu avec les COMUE partenaires. Il prévoit que les diplômes seront centrés sur chacune d'entre elles, avec éventuellement des partenariats. Dans ce schéma général, des co-accréditations sont également envisageables. La tendance n'est toutefois pas aux doubles diplômes.

2. Document « Université PSL » – Idex

Marc MEZARD rappelle que le jury d'évaluation de PSL a décidé de prolonger de 18 mois la période probatoire. Un nouvel examen devrait donc intervenir au printemps 2018. Tous les documents devront néanmoins être produits avant la fin de l'année.

L'appréciation du jury était très favorable sur tous les aspects de recherche et de formation, voire de valorisation. Les points faibles qui ont été identifiés portaient uniquement sur la gouvernance et la structuration de PSL.

Un document a été rédigé pour répondre aux principales questions soulevées par le jury. Conformément aux recommandations de ce dernier, qui avait évoqué une possible évolution de la législation, la réflexion n'a pas été contrainte par le droit existant. Le texte n'est pas de nature juridique.

La construction de PSL est au cœur de la stratégie de ses membres fondateurs. L'objectif est de constituer une université pérenne, de très haut niveau, visible, et dont l'organisation, le fonctionnement et les procédures de décision soient compréhensibles par des observateurs internationaux.

Tous les établissements concernés devront se positionner par rapport au texte qui a été élaboré. Ils pourront adhérer à PSL en tant que membres, membres associés ou partenaires.

L'adoption d'un texte commun répondait à une exigence du jury. Il sera officiellement présenté au Conseil d'administration du 1^{er} mars 2017, qui devra se prononcer. Il a toutefois paru important de le soumettre aussi au Conseil scientifique et au Comité technique. Beaucoup d'échanges ont déjà eu lieu sur le sujet avec les instances. Des Assemblées générales ont également été organisées.

La stratégie sera unifiée. Les établissements conserveront leur personnalité morale mais PSL veillera à la cohérence des champs disciplinaires, ainsi que des actions de formation et de recherche. Il ne serait pas envisageable de proposer deux masters de biologie fondamentale par exemple. Ceux-ci devraient s'associer ou trouver les moyens de réellement se différencier.

Les organismes de recherche conserveront une place à part dans PSL. En l'occurrence, le CNRS, l'INSERM et l'INRIA, sont de toute façon des structures nationales, qui doivent conserver une politique globale. Ils ont toutefois pris des engagements importants, notamment en ce qui concerne les personnels.

Les établissements membres sont au cœur du dispositif. Ils devront modifier leurs statuts. Cette procédure répond à l'une des préoccupations du jury, qui souhaitait s'assurer de la pérennité de PSL.

Les établissements associés seront un peu moins contraints, en particulier d'un point de vue budgétaire. Leur activité devra, en revanche, respecter la cohérence des champs disciplinaires, ainsi que des actions de formation et de recherche.

Les partenariats privilégiés seront possibles mais ces structures ne feront pas partie de PSL en tant que tel.

Un principe de subsidiarité a été défini. La structuration de PSL coïncidera en outre avec l'Idex. Cependant, la question de la structure juridique n'est pas encore clarifiée. Plusieurs pistes sont envisageables. Un grand établissement pourrait lui-même être composé de plusieurs établissements. Le statut des COMUE pourrait aussi être utilisé, sous réserve de quelques aménagements. Aujourd'hui, la loi prévoit des dérogations mais uniquement pendant une période de cinq ans. Or il faudrait obtenir des garanties sur la possibilité de les pérenniser. Des discussions devront donc avoir lieu sur le sujet avec le futur gouvernement.

La stratégie de PSL sera établie par le Conseil des membres, en lien avec le Conseil d'orientation stratégique. Celui-ci est une sorte de Conseil scientifique international, qui se réunira tous les 18 mois, et formulera des recommandations.

La stratégie sera soumise pour avis au Sénat académique, puis pour décision au Conseil d'administration. Le Président sera garant de sa mise en œuvre.

Beaucoup de discussions ont eu lieu sur les questions budgétaires. Les établissements membres conserveront leur autonomie budgétaire mais leurs orientations devront être cohérentes avec les orientations générales définies au niveau de PSL. Le Président de PSL siègera aux conseils d'administration des établissements membres. Si le budget soumis aux votes des conseils n'est pas conforme aux orientations définies par PSL, le président de PSL disposera d'une sorte de droit de véto. Il pourra demander que des modifications soient apportées. En principe, les échanges prévus en amont du vote devraient toutefois être suffisants pour ne pas en arriver à cette extrémité. De plus, des mécanismes de conciliation et de sortie de crise ont été définis. En cas d'échec, les établissements concernés pourraient se voir priver des fonds Idex. Pour l'ENS, ces derniers représentent de l'ordre de 5 millions d'euros par an, ce qui est considérable pour assurer son fonctionnement. Le levier dont disposera PSL sera donc extrêmement puissant.

Un Comité de pilotage de la recherche sera mis en place avec les établissements membres et les organismes de recherche. Des représentants des établissements associés seront invités en fonction des sujets abordés.

Un Comité de pilotage de la formation réunira les établissements membres. Des représentants des écoles d'art y seront également présents, même si ces établissements disposeront d'un statut particulier au sein de PSL.

Tous les diplômes nationaux seront délivrés par PSL. Ils pourront néanmoins être également co-signés par les présidents et directeurs des établissements. Pour les diplômes d'établissement, PSL ne décernera que le grade. Ils seront signés par les établissements et par PSL. Le diplôme de l'ENS entrera dans ce cas de figure.

La politique de ressources humaines devra permettre d'attirer des talents scientifiques. Des mesures faciliteront l'installation de chaires. PSL pourra en outre effectuer des recrutements seniors, sous la forme de CDI ou de CDD de droit public, et des recrutements juniors, sous la forme de CDD de droit public. Ces derniers seront portés et soutenus financièrement par plusieurs établissements ou organismes de recherche.

En termes d'organisation, tous les cas de figure sont envisageables. L'objectif n'est pas de développer un centre administratif commun pléthorique au sein de PSL. Il devra exister mais dans des proportions qui resteront limitées. L'apport des services des établissements sera déterminant, avec des mutualisations possibles. Un équilibre devra être trouvé.

Des précisions ont été apportées sur les instances en charge de l'administration et de la gouvernance de PSL.

Les écoles d'art ont négocié un statut spécifique lié à leur histoire et à leur tutelle. Elles entretiennent en effet des liens assez étroits avec le Ministère de la culture. Elles seront associées mais disposeront collectivement d'un siège au Conseil d'administration. Une coordination des diplômés sera assurée au sein de PSL.

Gretty MIRDAL estime que le niveau de détail du document permettra de renforcer la transparence et l'efficacité de l'organisation envisagée. Elle demande si les réactions des Conseils d'administration des membres sont déjà connues. Appartenant à cette instance dans un autre établissement, elle constate que le projet suscite des critiques ou au moins des appréhensions. Celles-ci semblent moins marquées dans les Conseils scientifiques.

Marc MEZARD ne souhaite pas faire de commentaires sur la réaction des Conseils d'administration. Il précise d'ailleurs que la plupart d'entre eux ne se sont pas encore réunis. En ce qui concerne l'ENS, une version de travail avait déjà été soumise au Conseil d'administration. Elle n'était pas très éloignée du texte final. Aucun vote n'avait été organisé mais le document n'avait pas soulevé d'oppositions.

Le Conseil d'administration de l'ENS devrait être l'un des premiers à voter le texte.

Un certain nombre de Directeurs ont déjà exprimé que leurs établissements devraient adhérer à PSL en tant que membres. Il s'agit, outre l'ENS, de l'EPHE, de l'Observatoire de Paris, de l'ENSCP et de l'Ecole des Chartes. L'ESPCI souhaite également s'engager dans cette voie mais cette école a un statut particulier, puisqu'il s'agit d'une régie municipale. Des discussions doivent donc avoir lieu avec la Maire de Paris, qui s'est opposée à l'existence d'un droit de véto. L'EHESS avait longtemps réservé sa position. L'Assemblée générale s'est prononcée favorablement sur le document, par 53 voix pour et 52 voix pour. Le positionnement de l'EHESS reste donc un peu compliqué.

L'Ecole des Mines voudrait être membre mais elle est placée sous la tutelle du Ministère des finances. Or celui-ci ne s'est pas encore positionné. La décision devrait être prise à la fin du printemps, après les élections.

L'université Paris Dauphine serait également membre.

Le Collège de France a négocié un statut particulier. Il ne souhaite pas entrer dans le dialogue budgétaire. Un accord spécifique est en passe d'être conclu pour lui permettre d'adhérer au projet, d'avoir une place dans le pilotage de la recherche et de disposer d'un siège au Conseil d'administration.

L'adhésion à PSL sera assortie d'une clause d'exclusivité. Il ne sera pas possible d'être membre d'une autre COMUE. Cette règle s'appliquera également au Collège de France. Des partenariats pourront, en revanche, être mis en place.

Les écoles d'art disposeront également d'un statut particulier.

Stanislas LYONNET demande qui seront les membres associés.

Marc MEZARD évoque les écoles d'art et le Collège de France. L'Ecole des Mines pourrait également entrer dans cette catégorie, voire l'EHESS en fonction de l'évolution de sa situation.

Vincent-Mathias GIREL indique que le texte commence à circuler. Il est globalement bien accueilli mais suscite un certain nombre de questions. Elles ne doivent pas être interprétées comme des objections. Au contraire, elles marquent la volonté d'approfondir encore les réflexions autour du projet. Elles portent principalement autour des instances. L'association des personnels et étudiants et la dimension de représentation paraissent essentielles. Le Sénat académique devrait

jouer un rôle important. Il serait donc intéressant d'apporter des informations complémentaires sur son action dans des universités de taille comparable dans d'autres pays européens.

Jean-Louis HALPERIN signale que les procédures de recrutement d'enseignants-chercheurs envisagés dans le document ne sont pas conformes au droit actuel. Il exprime également des réserves en ce qui concerne les personnels administratifs. Certaines formulations peuvent en tout cas susciter de l'inquiétude.

Marc MEZARD indique qu'il est très attaché aux discussions avec l'ensemble des communautés. Au sein de l'ENS, des réunions, qui ont touché plusieurs centaines de personnes, ont été organisées. Malheureusement, la participation des étudiants a été relativement faible. Des échanges pourront se poursuivre, notamment pour améliorer la rédaction. L'objectif du texte n'est évidemment pas de s'affranchir du droit mais de ne pas forcément écarter des évolutions législatives et réglementaires. Il est d'ailleurs possible que le statut de COMUE dérogatoire permette de mettre en œuvre les modalités qui sont envisagées. Un travail de vérification est en cours.

En ce qui concerne les recrutements, tous les établissements continueront à mettre en œuvre leurs propres procédures. L'objectif est uniquement de disposer de quelques postes mis en commun par plusieurs établissements. Leur nombre restera marginal. Des initiatives ont déjà été mises en œuvre en ce sens, comme en témoigne l'exemple de Christian Serre. Il s'agit également de se placer dans un environnement international, en proposant un dispositif centralisé permettant d'attirer des candidatures.

Sur la mobilité des personnels BIATSS, il ne s'agit pas non plus de s'affranchir des règles de la fonction publique.

Laurence CORVELLEC explique que l'objectif est de parvenir à créer progressivement une culture commune, en particulier sur les fonctions support. A chaque fois que des postes seront ouverts dans l'un des établissements de PSL, ils seront affichés sur une plate forme commune et cela quel que soit leur statut. La démarche ne vise pas à effacer la structuration de l'emploi au sein de chacun des établissements mais à s'enrichir des autres expériences en favorisant l'accès à la mobilité.

Marc MEZARD signale que des échanges ont eu lieu avec des élus du Conseil d'administration de PSL. Ils ont exprimé leur insatisfaction sur la manière dont le texte a été élaboré. Ils dénoncent une certaine opacité dans sa préparation. En réalité, l'association des communautés et leur consultation sont de la responsabilité des chefs d'établissement. Or dans ce domaine, les pratiques ont été variées. La concertation a été plus ou moins importante. Cette situation est peut-être regrettable mais il était difficile de procéder autrement.

Des oppositions se sont notamment exprimées sur le droit de veto donné au Président de PSL. Celui-ci vise cependant à répondre aux critiques du jury. Sans un mécanisme de ce type, les garanties qui ont été demandées par le jury ne pourront pas être réellement apportées.

S'agissant des Sénats académiques, il semble difficile d'effectuer des comparaisons, car les situations sont extrêmement variées. Le modèle qui est proposé est assez original.

Anne EPHRUSSI demande combien de postdoctorants compte PSL. Des précisions devraient être apportées sur la manière de les prendre en compte, d'autant qu'ils se situent à une phase critique dans leur carrière. Il pourrait être intéressant de s'inspirer des pratiques des grandes universités internationales dans ce domaine.

Marc MEZARD en prend note. Il reconnaît qu'aucun recensement n'a pas été effectué mais rappelle cependant que les postdoctorants disposent d'un contrat de travail.

Anne EPHRUSSI souligne l'importance des bourses en partenariat avec la Commission européenne. Celles-ci permettent de soutenir des postdoctorants ayant des projets pluridisciplinaires. Or ces derniers auraient toute leur place au sein de PSL. L'activation plus systématique de ces dispositifs pourrait donc être envisagée.

Marc MEZARD indique qu'il souhaiterait relayer la position du Conseil scientifique lors du Conseil d'administration du 1^{er} mars.

A titre personnel, Stanislas LYONNET répond qu'il est favorable au texte qui a été présenté.

Vincent-Mathias GIREL considère également que le document constitue une avancée. Les réflexions doivent cependant se poursuivre. Le texte ne doit pas être considéré comme figé. La concertation est essentielle vis-à-vis de l'ensemble des personnels, qui ont parfois des difficultés à obtenir des informations sur le sujet.

Marc MEZARD rappelle qu'il est difficile de faire circuler un document qui n'est pas validé. Il demande si des éléments apparaissent bloquants dans ce texte. Il souligne que la mise en place de PSL sera progressive, avec beaucoup d'étapes auxquelles les instances seront associées.

Vincent-Mathias GIREL reconnaît qu'aucun élément n'est bloquant mais indique que des explications complémentaires peuvent apparaître comme nécessaires sur certains sujets.

Stanislas LYONNET suggère que le Conseil scientifique adopte une résolution. Il donne lecture du texte suivant :

« Le Conseil scientifique se réjouit de l'accord politique obtenu par les différents établissements sur les grandes lignes du projet PSL. Il n'a identifié aucun élément de blocage dans le texte fourni mais il a conscience que sa mise en œuvre se fera par étape et qu'il devra faire l'objet d'une traduction juridique. »

Marc MEZARD indique que les instances de l'Ecole seront associées à toutes les étapes du processus.

Après avoir délibéré, le Conseil scientifique approuve la résolution.

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

3. PSL – SHS

L'examen de ce point est reporté.

VII. Points d'information

1. Département Géographie et Territoire

Marc MEZARD rappelle que le Conseil scientifique avait, lors de sa précédente réunion, donné son accord pour la création du département Géographie et Territoire. Celle-ci est désormais relativement avancée. Elle pourrait être entérinée lors du Conseil d'administration du 1^{er} mars. Des discussions sont toujours en cours.

Frédéric WORMS indique que l'actuel département de géographie a connu des évolutions internes, dans sa gouvernance et ses activités, et externes, avec la création de partenariats. Une réflexion a donc été engagée sur la création d'un nouveau département prenant en compte l'ensemble des dimensions. Une concertation avec tous les acteurs a été menée. Le principe a

déjà été validé par le Conseil scientifique. Le projet définitif pourrait selon l'état de la discussion avec tous les acteurs être soumis au Conseil d'administration du 1^{er} mars. Une réunion reste cependant prévue le 24 février. L'intitulé notamment fait encore l'objet de discussions.

L'interdisciplinarité de ce nouveau département, qui sera localisé sur le campus Jourdan, est un élément majeur. L'objectif est de créer un ensemble de dynamiques positives, qui permettront aussi de surmonter les difficultés de fonctionnement qui ont pu exister dans le passé.

Jean-Louis HALPERIN souhaite qu'un consensus soit trouvé et que tous les acteurs concernés puissent s'accorder autour d'un projet scientifique.

Frédéric WORMS assure que la démarche en cours poursuit cet objectif.

2. Site internet

L'examen de ce point est reporté.

La séance est levée à 13 heures 45.